



Strasbourg, le 29 juin 2007

Greco (2007) 11F

33^e Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 29 mai – 1^{er} juin 2007)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Troisième Cycle d'Évaluation – Atelier de formation sur les Incriminations

1. La première journée de la réunion est consacrée à un atelier de formation visant à offrir aux évaluateurs pour le troisième cycle et aux membres des délégations des avis d'experts sur les questions à examiner dans le cadre du Thème I du Troisième Cycle d'Évaluation, c'est-à-dire les incriminations prévues par la Convention pénale sur la corruption (STE 173), par son Protocole additionnel (STE 191) et par le Principe directeur 2 (PDC 2). M. Drago KOS (Président du GRECO, Slovénie) préside l'atelier. Il souhaite la bienvenue aux participants et décrit brièvement les activités déjà menées par le GRECO, ainsi que le rôle déterminant joué par les évaluateurs dans le travail de suivi du GRECO. L'atelier offre une occasion idéale pour étudier les aspects techniques complexes qu'il convient de garder à l'esprit en vérifiant la mise en œuvre des normes internationales anti-corruption dans le secteur du droit pénal, et les aspects pratiques de l'application du droit pénal dans les enquêtes et les poursuites dans les affaires de corruption.
2. Huit experts internationaux, dont des procureurs expérimentés, ont présenté des exposés. Dans le cadre des deux sessions, les aspects particuliers auxquels les évaluateurs devront être attentifs lors des visites d'évaluation sur place et dans l'élaboration de leurs recommandations ont été soulignés (cf. programme reproduit en annexe IIU). L'accent a été mis sur la Convention pénale sur la corruption (STE 173) et sur le questionnaire d'évaluation du GRECO relatif aux incriminations. Le directeur de la Division anti-corruption de l'OCDE a par ailleurs présenté des informations détaillées sur l'expérience de son organisation.
3. Le Secrétariat a été chargé de veiller à ce que les conclusions de l'atelier soient reflétées dans le Guide pour les évaluateurs.

II. Ouverture de la réunion plénière

4. La 33^e Réunion plénière du GRECO est présidée par Drago KOS (Président, Slovénie). La liste des participants est reprise en annexe I au présent rapport.
5. Le Président ouvre la réunion ordinaire le mercredi 30 mai. Il souhaite la bienvenue aux représentants, et en particulier à ceux qui ont été récemment nommés.

III. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Président indique au GRECO que le Comité des Ministres a invité le GRECO à formuler des observations sur la Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'« Équité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'État ». Il est dès lors proposé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour (point 13). L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'annexe II au présent rapport.

IV. Informations communiquées par le Président

7. Ces derniers mois, le Président s'est rendu aux États-Unis d'Amérique, où il a rencontré le Directeur du *Office of Government Ethics* et le Procureur général adjoint, ainsi qu'en Fédération de Russie, où il a été informé des projets d'élaboration de nouvelles lois, de l'état d'avancement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et de la décision de créer une agence nationale de lutte contre la corruption. Il a participé à une conférence internationale sur la lutte contre la corruption en Europe orientale, qui s'est tenue en Roumanie, et a été invité, en sa qualité de Président de la Commission slovène pour la prévention de la corruption, au Kazakhstan et en Moldova.

8. Le Président attire l'attention sur les conclusions du Bureau 39 (cf. Greco (2007) 7F) et signale les points suivants:

- l'arrêt de la Cour constitutionnelle de la Slovénie (avril 2007) déclarant inconstitutionnels certains éléments de la Loi sur l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec une activité lucrative – qui visaient à abolir la Commission pour la prévention de la corruption ainsi que l'intention du gouvernement de préparer une nouvelle loi. Dans son arrêt, la Cour constitutionnelle s'est inspirée de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en déclarant que s'il doit exister un organisme chargé de la lutte contre la corruption, il doit être autonome et indépendant;

- l'adhésion de la République du Monténégro au Conseil de l'Europe le 11 mai 2007 (depuis son indépendance, ce pays est resté membre du GRECO);

- l'appel du Bureau demandant aux délégations de respecter le délai de 18 mois pour la soumission des rapports de situation (échéance fixée dans les conclusions des rapports d'évaluation) et des renseignements complémentaires (échéance fixée dans les conclusions des rapports de conformité). Le Président insiste sur la nécessité de respecter ces délais afin de garantir l'égalité de traitement de tous les membres pendant les deux étapes de la procédure de conformité, et d'offrir ainsi aux membres, aux rapporteurs et au secrétariat assez de temps pour préparer les rapports et permettre une programmation efficace et fiable des réunions plénières. Il espère que les chefs de délégation de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Grèce, de Malte et de l'Espagne communiqueront dès que possible les informations demandées afin que les projets de rapports puissent être préparés à temps pour le GRECO 34 (octobre 2007).

V. Informations fournies par le Secrétaire Exécutif

9. Le Secrétaire Exécutif signale les faits suivants, intervenus depuis la 32^e Réunion plénière du GRECO (mars 2007):

- le ministre italien de la Justice a informé la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, en mars 2007, que rien ne s'opposait à la ratification par son pays de la Convention pénale sur la corruption (STE 173). Aucun engagement ferme n'a été pris pour la date de ratification, qui dépend du calendrier parlementaire;

- la réorganisation du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Les Directions générales des Droits de l'homme et des Affaires juridiques (DGI et DGII) ont été fusionnées en une nouvelle Direction générale des Droits de l'homme et des Affaires juridiques qui comprend trois piliers: la Direction des Activités normatives, la Direction de la Coopération et la Direction des Monitorings, dont le Secrétariat du GRECO fait désormais partie aux côtés du Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), du Service de la Charte sociale européenne (ESC), du Service de l'exécution des arrêts (CM-EXEC), du Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et du Secrétariat du Comité d'experts pour l'évaluation des mesures anti-blanchiment. Le Secrétariat du GRECO a déménagé dans de nouveaux locaux (bâtiment G) au mois d'avril, ce qui a entraîné quelques problèmes d'organisation liés à la tenue de réunions au Palais de l'Europe. Les délégations sont informées du fait qu'un dossier de textes de référence est disponible, uniquement pour consultation, dans la salle de réunion;

- M. Michael JANSSEN est entré au Secrétariat du GRECO en qualité d'administrateur depuis le 1^{er} juin;
 - il rappelle la nouvelle pratique qui consiste à inviter les pays à traduire les rapports du GRECO dans leur langue nationale, ce qui s'applique aux rapports dont l'adoption est prévue à la présente réunion;
 - sa participation à une conférence sur le "financement des partis politiques et des campagnes électorales", organisée conjointement par la Fondation Stefan Batory et par l'Institut des Affaires publiques (Varsovie, 26 avril 2007). Ces deux institutions ont réalisé un suivi approfondi des campagnes présidentielles de 2005 et présenté à la conférence – à laquelle participaient des parlementaires polonais – un rapport complet sur les irrégularités constatées, et notamment les problèmes liés à la comptabilisation des dons en nature et les problèmes majeurs dus à des lacunes de la législation qui permettent aux organisateurs de campagne d'échapper aux restrictions applicables aux dons et aux dépenses. Les conclusions auront une pertinence particulière pour l'évaluation du troisième cycle de la Pologne;
 - des exemplaires d'une proposition de recommandation sont disponibles. Elle était présentée par M. Bartumeu Cassany et plusieurs de ses collègues, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur le thème de la protection des "donneurs d'alerte", qui mentionne explicitement les travaux du GRECO et contribuera à sensibiliser à ce problème;
 - en rapport avec le nouveau point inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion (point 13), le Secrétariat a préparé un projet d'observations sur la Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'« Equité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat » pour examen par le GRECO.
10. Le Secrétaire Exécutif attire l'attention sur le calendrier du GRECO pour 2007 (Dates proposées pour 2007 – Greco (2007) 2E) qui énumère les dix visites d'évaluation alors prévues avant la fin de l'année (tant du troisième cycle que des premier et deuxième cycles conjoints).
 11. Il confirme enfin que les conclusions de l'Atelier de formation sur le financement des partis politiques organisé pendant le GRECO 31 sont prises en compte dans le Guide pour les évaluateurs du GRECO (Greco Eval III (2007) 7F REV) et que ce "document vivant" sera une fois de plus mis à jour afin de prendre en compte les conclusions de l'Atelier de formation sur les Incriminations qui s'est tenu la veille.

VI. Audition

12. M. Alonso Lujambio Irazábal, Directeur de l'Institut fédéral mexicain d'accès à l'information publique (IFAI), et M. José Jarero, Directeur des Affaires internationales, présentent cet organisme qui est un service autonome et décentralisé de l'administration publique fédérale. L'IFAI est chargé de surveiller l'application de la Loi sur la transparence et l'accès aux informations publiques du gouvernement. Il est notamment responsable de garantir le droit à l'accès aux infrastructures sociales gouvernementales publiques, de protéger les données à caractère personnel détenues par le gouvernement fédéral et de rendre des décisions sur les recours individuels quand l'accès aux informations détenues par les organismes et entités du gouvernement fédéral est refusé.
13. Le GRECO prend note avec intérêt de la présentation. La discussion qui s'ensuit permet aux participants d'échanger des exemples tirés de leur expérience

nationale sur des questions telles que la définition des informations publiques; les exceptions au droit d'accès à l'information; la gestion électronique et le suivi des demandes d'information et les procédures d'examen.

VII. Procédure de conformité du premier cycle - Portugal

14. Le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal repose sur les informations communiquées par les autorités de ce pays, telles qu'elles sont demandées dans les conclusions du Rapport de conformité du premier cycle du GRECO. A l'issue d'une lecture détaillée, le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal (Greco RC-I (2005) 2F Addendum) et met ainsi fin à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays.
15. Les autorités du Portugal sont invitées à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de l'Addendum.

VIII. Procédure de conformité du deuxième cycle

Projets de rapports de conformité sur les pays suivants: Belgique, Bulgarie, Allemagne, Lituanie, Malte et Suède

16. Le projet de Rapport de conformité du Deuxième cycle sur la Belgique, préparé en consultation avec les Rapporteurs désignés au titre d'Andorre et de la Moldova, sur la base d'un rapport de situation transmis par les autorités belges, a fait l'objet d'une première lecture lors du GRECO 32 (mars 2007). Conformément à ce qui était demandé (décision 8 du GRECO 32), les autorités ont fourni au Secrétariat et au Bureau, le 4 mai, des informations complémentaires sur les mesures annoncées comme imminentes lors de la première lecture. La plénière procède à une deuxième lecture du projet de rapport de conformité révisé à la lumière des informations susmentionnées.
17. Les projets de Rapports de conformité du Deuxième cycle sur la Bulgarie, l'Allemagne, la Lituanie, Malte et la Suède ont été préparés sur la base des rapports de situation communiqués par les autorités correspondantes et en consultation avec les Rapporteurs désignés au titre de "L'ex-République Yougoslave de Macédoine" et des Etats-Unis d'Amérique pour la Bulgarie, de la République Tchèque et des Etats-Unis d'Amérique pour l'Allemagne, de l'Estonie et de l'Irlande pour la Lituanie, de Chypre et du Royaume-Uni pour Malte, et de la Croatie et de la Finlande pour la Suède. Les rapporteurs communiquent à la plénière leurs observations sur les projets de rapports de conformité, qui procède ensuite à une lecture détaillée de chacun des rapports.
18. Le GRECO adopte les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la Belgique (Greco RC-II (2006) 9F), la Bulgarie (Greco RC-II (2007) 4F), l'Allemagne (Greco RC-II (2007) 3F), la Lituanie (Greco RC-II (2007) 5F), Malte (Greco RC-II (2007) 6F) et la Suède (Greco RC-II (2007) 1F). La date limite de présentation des informations complémentaires sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations est fixée au 30 novembre 2008 pour chacun d'eux.
19. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Allemagne et de la Suède autorisent la publication des rapports de conformité.
20. Le GRECO invite les autorités de la Belgique, de la Bulgarie, de la Lituanie et de Malte à autoriser dans les meilleurs délais la publication des rapports de conformité.

IX. Niveaux de conformité - échange de vues

21. Le GRECO tient un échange de vues sur les conclusions de l'analyse du Secrétariat sur le respect par les Etats membres de ses recommandations du deuxième cycle. Le Président indique à la plénière que le Bureau (Bureau 39, cf. Greco (2007) 7F) a examiné l'analyse et envisage de poursuivre ses discussions au Bureau 40 sur la base des conclusions du présent échange de vues.
22. Après une présentation des résultats de l'analyse statistique qui a été réalisée, le Secrétariat commente quelques autres conclusions de l'étude, qui suggèrent par exemple que certaines recommandations ne sont pas assez spécifiques; les recommandations suggérant l'élaboration de nouveaux textes de loi sont parfois difficiles à mettre en œuvre dans le délai imparti de 18 mois (il ne faut toutefois pas oublier que la procédure de conformité comporte deux étapes, qui laissent chacune un délai de 18 mois pour leur mise en œuvre); l'on constate le degré le plus important de non conformité en regard du thème «Administration publique». Dans son étude, le Secrétariat a étudié comment l'instauration d'un nouveau système rendant mieux compte des différents degrés de mise en œuvre couverts par la mention "partiellement mise en œuvre" pourrait aboutir à des conclusions plus équilibrées. L'analyse relève une série de mesures envisageables – outre celles déjà décidées par le Bureau 37 (cf. Greco (2006) 26F) - qui pourraient être envisagées afin de consolider encore la procédure de conformité.
23. Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, les délégations abordent une série de points dont il serait utile d'approfondir l'examen:
 - mettre l'accent sur une analyse qualitative plutôt que quantitative;
 - garantir la cohérence et l'égalité de traitement entre les membres;
 - prévoir des critères objectifs dans l'application de la procédure de non conformité;
 - instaurer un système de notation des différents degrés de mise en œuvre; plusieurs délégations se déclarent préoccupées par la forme que pourrait prendre un tel système;
 - la formulation des recommandations (pertinence, précision, prise en compte des spécificités nationales);
 - sélection et rôle des évaluateurs;
 - rôle des Chefs de délégation – il est suggéré qu'il serait utile de prévoir une discussion sur le fait d'assurer la transmission des recommandations aux autorités concernées;
 - analyse qualitative de la mise en œuvre des recommandations pour recenser les bonnes pratiques.
24. Le Président remercie les participants pour cette discussion très ouverte qui offrira au Bureau de nouveaux points à examiner à sa prochaine réunion.

X. Troisième Cycle d'Évaluation

25. Le GRECO approuve la composition des Equipes d'évaluation chargées de l'évaluation du troisième cycle de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Luxembourg et des Pays-Bas, telle qu'elle figure dans le document Greco Eval III (2007) 1bil du 25 mai 2007.

XI. Tour de Table

26. Le GRECO procède à un tour de table sur les « Développements récents en matière d'institutions et de stratégies anti-corruption, y compris des mesures prises pour sensibiliser le public dans ce domaine ». De nombreux exemples sont cités par les délégations, y compris concernant des mesures prises dans le contexte des procédures de conformité en cours. Un compte rendu écrit séparé, reprenant les principaux points signalés, sera remis aux délégations (Greco (2007) 12F).
27. Le GRECO décide de consacrer le tour de table prévu lors du GRECO 34 à la question des règles et lignes directrices dans les cas où des agents publics passent dans le secteur privé ("pantouflage"). Ce sera le premier à être organisé depuis la décision du Bureau 37 de renforcer la procédure de conformité, notamment en organisant "tous les six mois un tour de table (sur une base volontaire) sur l'état de la mise en œuvre des recommandations" (cf. Greco (2006) 26F).

XII. Propositions budgétaires pour 2008

28. Le Secrétaire Exécutif indique au GRECO que le projet de Propositions budgétaires pour 2008 soumis à la présente réunion plénière a été élaboré par le Secrétariat et approuvé par le Secrétaire Général conformément aux procédures internes de l'Organisation. Tout comme les années précédentes, les propositions intègrent les 2% économies d'efficacité demandées par le Secrétaire Général.
29. Le budget total pour 2008 représente une augmentation d'à peine 2,5% par rapport à celui de 2007 en raison de l'adhésion d'un nouveau membre cette année. Les calculs provisoires indiquent que les contributions des différents Etats membres ne devraient toutefois pas augmenter. En 2008, les moyens seront consacrés au financement des visites d'évaluation du troisième cycle et aux réunions plénières qui pourraient être convoquées pour examiner des rapports d'évaluation nettement plus nombreux qu'en 2007.
30. Le GRECO approuve les Propositions budgétaires pour 2008 (Greco (2007) 8F) et charge le Secrétaire Exécutif de les transmettre au Secrétaire Général pour examen par le Comité du Budget, avant leur transmission au Comité Statutaire du GRECO pour adoption.

XIII. Elections

31. Le 15 mai 2007, Mme Laura STEFAN, Chef de la délégation roumaine auprès du GRECO et membre du Bureau, a informé le GRECO de sa démission de son poste au Ministère de la Justice de la Roumanie et qu'elle ne pourrait, par conséquent, plus présider la délégation roumaine ni siéger au Bureau. Les élections visant à pourvoir le siège du Bureau laissé vacant par le départ de Mme STEFAN se sont déroulées à bulletin secret. M. Matthias KORTE (Allemagne) a été élu comme membre du Bureau à la majorité des suffrages exprimés.
32. Une liste de réserve des candidats non élus qui seront appelés à occuper tout siège qui pourrait devenir vacant au Bureau avant la clôture du Troisième Cycle d'Évaluation a été établie comme suit (dans l'ordre décroissant des voix obtenues):
 - M. Richard ROGERS (Etats-Unis d'Amérique)
 - M. Michel BARRAU (France)
 - Mme Veronika MILINCHUK (Fédération de Russie).

XIV. Demande de commentaires

33. A leur 994^e réunion bis (7 et 9 mai 2007), les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe ont décidé de communiquer la Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'« Equité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat » au GRECO pour commentaires éventuels. Le GRECO adopte des commentaires sur la Recommandation (Greco (2007) 10F révisé) qui se réfèrent aux dispositions pertinentes de divers instruments du Conseil de l'Europe et aux conclusions du GRECO dans les domaines de la transparence et de la responsabilité de l'administration publique et de la protection des "donneurs d'alerte". Le Secrétariat est chargé de communiquer ces observations au Secrétariat du Comité des Ministres.

XV. Adoption des décisions

34. Les décisions de la 33^e Réunion plénière sont adoptées telles qu'elles figurent dans le document Greco (2007) 9F.

XVI. Dates des prochaines réunions

35. Le GRECO devrait tenir sa 34^e Réunion plénière à Strasbourg pendant la semaine du 15 au 19 octobre 2007. **Les dates précises seront confirmées en temps opportun.** Le GRECO prend acte du fait que le Bureau tiendra sa 40^e réunion à Strasbourg les 20-21 septembre 2007.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS¹

ALBANIA / ALBANIE

M. Edmond DUNGA
Inspector, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption (DIAC)
Council of Ministers

ANDORRA/ANDORRE

M. Ivan ALIS SALGUERO (Chef de délégation)
Avocat, Assesseur du Ministère de l'Intérieur et de la Justice

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ara S. NAZARYAN
Civil Service Council

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)
Head of Unit, Directorate for Penal Legislation, Federal Ministry of Justice

Ms Gerlinde WAMBACHER
Federal Bureau for Internal Affairs, BIA, Legal Affairs & Controlling, Federal Ministry of the Interior

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Head of Department, Prosecutor General's Office

BELGIUM / BELGIQUE

Mle Claire HUBERTS (Chef de délégation)
Conseillère adjointe, Service des questions pénales, générales et intales, DG de la Législation pénale et des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)
Director of International Cooperation and European Integration, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Kršimir SIKAVICA
Department for the Fight against Economic Crime and Corruption, General Police Directorate
Division for Criminal Investigation, Ministry of the Interior

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS
Legal Officer, Law Office of the Republic, Counsel of the Republic

¹ La liste des participants à l'atelier de formation du Troisième cycle d'évaluation sur les Incriminations peut être obtenue sur simple demande.

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
International Department, Section for International Organisations and International Co-operation,
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER
Deputy Director, Public Prosecutor for Serious Economic Crime

Ms Alessandra GIRALDI
Deputy Chief Prosecutor, Office of the Director of Public Prosecutions

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV (Head of delegation)
Head of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

FRANCE

Mme Claire MORICE (Chef de délégation)
Chargée de Mission, Direction des Affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères

M. Michel BARRAU
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du
Ministère de la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Vakhtang LEJAVA (Head of delegation)
Deputy State Minister on Reforms Coordination, State Chancellery

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Matthias KORTE (Head of delegation)
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Malte MERZ
State Prosecutor, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Dimitrios GIZIS
Assistant Public Prosecutor, Athens Court of First Instance

HUNGARY / HONGRIE

Apologised / Excusée

ICELAND / ISLANDE

Mr Björn THORVALDSSON
Acting Prosecutor, Unit for Investigation and Prosecution of Economic Crime, National
Commissioner of the Police

IRELAND / IRLANDE

Ms Therese MOLYNEUX

Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality and Law Reform

Mr Henry MATTHEWS
Office of the Director of Public Prosecutions

LATVIA / LETTONIE

Ms Inese GAIKA
Head of International Cooperation Division, Corruption Prevention and Combating Bureau (KNAB)

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE (Head of delegation)
Director, Department of International Law, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de délégation)
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI (Head of delegation)
Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Ms Elena ECHIM
Head of Directorate of International Legal Co-operation, Department of International Relations and European Integration, Ministry of Justice

REPUBLIC OF MONTENEGRO / REPUBLIQUE DU MONTENEGRO

Ms Vesna RATKOVIC (Head of delegation)
Director of Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Apologised / Excusés

NORWAY / NORVEGE

Mr Dag NENNINGSLAND
Senior Adviser, Ministry of Justice and Police

Mr Jens-Oscar NERGÅRD
Senior Adviser, Ministry of Government Administration and Reform

POLAND / POLOGNE

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal

PORTUGAL

Mr Jorge MENEZES FALCÃO (Chef de délégation)
Conseiller Juridique, Bureau des Relations Internationales, Ministère de la Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Corina BADEA
Ministry of Justice, BUCHAREST

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Igor STOROZHENKO
Parliamentary Assistant to the Chairman of the State Duma's Anti-Corruption Commission

Ms Veronika MILINCHUK
Deputy Minister of Justice

Mr Leonid KOKOVKIN
Assistant to the Deputy Minister, Ministry of the Interior

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Ms Aleksandra POPOVIC (Head of delegation)
Assistant Minister, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Daniel GABČO (Head of Delegation)
Head of the Department of Strategic Analysis and International Co-operation, Combating
Corruption Bureau, Police Force Presidium

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Ms Sandra A. BLAGOJEVIC
Consultant, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO
Legal Counsellor, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Lena HÄLL ERIKSSON (Head of delegation)
Director General, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

M. Ernst GNÄGI (Chef de délégation)
Chef de la section droit pénal international, Office fédéral de la Justice

Mme Susanne PÄLMKE
Ministère public de la Confédération, Département fédéral de justice et police

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Slagjana TASEVA (Head of delegation)
Professor of Criminal Law, Director, Police Academy

TURKEY / TURQUIE

M. Ergin ERGÜL (Chef de délégation)
Magistrat, Directeur Général Adjoint, Direction Générale du Droit International et des Relations
Extérieures, Ministère de la Justice

UKRAINE

Mr Ruslan RIABOSHAPKA (Head of delegation)

Head of the Department of Legal Issues, Law Enforcement Activity and Fight against Crime
Ministry of Justice

Mr Mykhaylo BUROMENSKIY
President of the Institute of Humanitarian Research

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Tom BARNES
Criminal Law Policy Unit, Home Office, Sentencing and Offences Unit

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Richard M. ROGERS (Head of delegation)
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

Ms Jane LEY
Deputy Director, US Office of Government Ethics

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jaume BARTUMEU CASSANY
Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée
Parlementaire, Membre du Conseil Général

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Mr Damir VEJO
Head of the Department for Organised Crime and Corruption, Ministry of Security of Bosnia and
Herzegovina

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC

Apologised / Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Apologised / Excusé

HEARING WITH / AUDITION AVEC
Mexican Federal Institute of Access to Public Information /
Institut Fédéral pour accès à l'information de la Mexique
Wednesday 30 May / mai à 11h30

Mr Alonso LUJAMBIO IRAZABAL
President, Federal Institute of Access to Public Information (IFAI), Mexico

Mr Jose JARERO
Director of International Affairs, IFAI, Mexico

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General of Human Rights and Legal
Affairs

Mr Björn JANSON, Deputy to the Executive Secretary, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mr Christophe SPECKBACHER, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Tania VAN DIJK, Administrative Officer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mme Laure HEIM, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant, (Evaluation rounds), Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Ms Simona GHITA, Webmaster, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Julia TANNER

ANNEXE II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information from the President and the Executive Secretary (including on Bureau 39) / *Information du Président et du Secrétaire Exécutif (y compris sur Bureau 39)*
4. **Third Evaluation Round - Training Workshop on Incriminations (Tuesday 09h30 – 18h00, Room 5) / Troisième Cycle d'Évaluation – Atelier de formation sur les Incriminations (mardi 09h30 – 18h00, Salle 5)**
5. Hearing with the Mexican Federal Institute for Access to Public Documents (**Wednesday – 11h30**) / *Audition avec le "Federal Institute for Access to Public Documents" du Mexique (mercredi – 11h30)*
6. Examination and adoption of the Addendum to the First Round Compliance Report on **Portugal** / *Examen et adoption de l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal*
7. Examination and adoption of the Second Round Compliance Reports on **Belgium** – second reading, **Bulgaria, Germany, Lithuania, Malta** and **Sweden** / *Examen et adoption des Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la Belgique – deuxième lecture, la Bulgarie, l'Allemagne, la Lituanie, Malte et la Suède*
8. Compliance procedure – Partly and non-implemented second round recommendations – results of the Secretariat's analysis: Exchange of views / *Procédure de conformité – Recommandations du deuxième cycle partiellement et non mises en œuvre: résultat de l'analyse effectuée par le Secrétariat : Echange de vues*
9. Tour de table / *Tour de table*
 - Main topic : Recent developments in anti-corruption institutions and strategies (including measures taken to raise public awareness in this area)
Thème principal : Développements récents en matière d'institutions et de stratégies anti-corruption (y compris des mesures prises pour sensibiliser le public dans ce domaine)
 - Subsidiary topic : Actual and potential obstacles to the ratification of the Civil Law Convention on Corruption (ETS 174)
Thème subsidiaire : obstacles réels et potentiels à la ratification de la Convention civile sur la corruption (STE 174)
10. Budgetary Proposals of the Secretary General for 2008 / *Propositions budgétaires du Secrétaire Général pour 2008*
11. Third Evaluation Round - Composition of the Teams in charge of the evaluation of Estonia, Iceland, Latvia, Luxembourg and the Netherlands / *Troisième Cycle d'Évaluation - Composition des Equipes chargées de l'évaluation de l'Islande, de l'Estonie, de la Lettonie, du Luxembourg et des Pays-Bas*
12. Elections – filling of vacant seat on the Bureau / *Elections – pourvoi du siège vacant au Bureau*

13. Recommendation 1792 (2007) of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe on Fair trial issues in criminal cases concerning espionage or divulging state secrets : Preparation of comments / *Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'Equité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat : Préparation de commentaires*
14. Miscellaneous / *Divers*
15. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
16. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*

ANNEXE III

TROISIÈME CYCLE D'ÉVALUATION – ATELIER DE FORMATION SUR LES INCRIMINATIONS

Programme

Mardi, le 29 mai 2007	
9.30	Mot de bienvenue et introduction générale par M. Drago KOS, Président du GRECO
SESSION DU MATIN	Suivi de la mise en œuvre des normes anti-corruption internationales dans le domaine du droit pénal
09.45	1. Introduction générale au Questionnaire et à la Convention pénale sur la Corruption (M. Matthias KORTE, Chef de Division, Ministère de la Justice fédéral ; Chef de la délégation allemande auprès du GRECO) 2. Suivi de la mise en œuvre des dispositions internationales en matière de lutte contre la corruption : expérience de l'OCDE (M. Patrick MOULETTE, Chef du Service de la lutte contre la corruption, OCDE) 3. Points spécifiques de la Convention pénale sur la corruption (M. Manfred MOEHRENSCHLAGER, ancien Chef de Division, Ministère de la Justice fédéral ; ancien Chef de la délégation allemande auprès du GRECO) <ul style="list-style-type: none">- définition/objet de la corruption- la corruption dans les secteurs public et privé- le trafic d'influence
11.15	<i>Pause</i>
11.30	4. Juridiction et aspects internationaux (M. Christian MANQUET, Chef de département, Direction sur le droit pénal, Ministère de la Justice fédéral ; Chef de la délégation autrichienne auprès du GRECO) 5. Défenses (M. Georgi RUPCHEV, Directeur de la Coopération internationale et de l'Intégration européenne, Ministère de la Justice ; Chef de la délégation bulgare auprès du GRECO)
12.30	Commentaires et questions des participants, discussion générale
13.00	<i>Déjeuner</i>
SESSION DE L'APRES-MIDI	Aspects pratiques relatifs à la mise en application, au plan national, de la législation pénale dans les enquêtes et poursuites concernant des affaires de corruption
14.30	6. Enquêtes et poursuites en matière de délit de corruption, aspects pratiques portant en particulier sur: <ul style="list-style-type: none">- les exigences et difficultés pour le recueil des preuves (y compris la coopération internationale)- l'utilisation des éléments de preuve au tribunal- la valeur de la preuve- les clauses d'exception- les sanctions Présentations par des procureurs expérimentés dans ce domaine : M. Jean-Pierre ZANOTO, Avocat général près la Cour d'Appel de Lyon, France ; M. Nils-Eric SCHULTZ, Procureur d'Etat, Unité nationale de lutte contre la corruption, Suède M. Alastair BROWN, Avocat, Chambre des Députés, Ministère public, Royaume-Uni
16.00	<i>Pause</i>
16.15	Commentaires et questions des participants, discussion générale
18.00	Conclusions , formulées par le Président du GRECO

A la lumière du questionnaire du GRECO, les intervenants sont priés de bien vouloir :

- formuler des commentaires généraux sur les sujets traités dans la section correspondante du questionnaire (cf. www.coe.int/greco/fr - encadré du milieu, à droite de l'écran)
- présenter un aperçu des règles et pratiques de leur propre pays relativement à cette section, en indiquant si possible des exemples de bonnes pratiques et de problèmes rencontrés, notamment les méthodes utilisées pour tourner les règles et règlements ;
- signaler des aspects particuliers auxquels les évaluateurs devront être attentifs lors des visites sur place.